Aix*Marseille université
Socialement engagée

Arrêté n° « UFR Sciences 20221116-3 »

Arrêté UFR Sciences
Portail Marie Curie en télé-enseignement - 2022-2023

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 17 mai 2018 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

ARRETE :

Article 1 : Le jury de « **l'année de Portail Marie CURIE** » **en télé-enseignement** pour l'accès aux mentions de Licence en **« Physique »**, **« Chimie »**, **« Sciences Pour l'Ingénieur (SPI) »** et **« Sciences et Technologies »** du domaine **« Sciences et Technologies »**, est composé comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

Portail : Marie CURIE
Semestre 1 - Portail Curie – Télé-enseignement
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Valérie ROUBAUD Suppléant(e) : Micael HARDY Liste des membres : Anne Laure FEHREMBACH **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** Liste des membres :
Semestre 2 - Portail Curie – Télé-enseignement
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Valérie ROUBAUD Suppléant(e) : Micael HARDY Liste des membres : Anne Laure FEHREMBACH **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** Liste des membres :

Aix*Marseille université
Socialement engagée

JURY Année - Portail : Marie CURIE
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Valérie ROUBAUD Suppléant(e) : Micael HARDY Liste des membres : Anne Laure FEHREMBACH **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** Liste des membres :

Article 2 : La Doyenne de la Faculté des Sciences, Laurence MOURET et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 16 novembre 2022

Université d'Aix Marseille · AMU ·

Pour le Président et par délégation,
La Doyenne de la Faculté des Sciences

La Doyenne
Faculté des Sciences
Laurence MOURET